

Règlement Particulier Plumes Phocéennes 16 – 17 janvier 2027

1. Le juge-arbitre principal est **Gilles Dossetto**.

2. Le tournoi est autorisé par la Ligue PACA et la FFBaD.

N° de dossier : **2600031**

La participation au tournoi implique l'acceptation de l'ensemble des articles du présent règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas ce règlement particulier.

Le GEO principal du tournoi est **Maxime Hoyer**.

3. Le tournoi est ouvert aux licenciés minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans, classés dans les séries de N2 à NC.

Les joueurs doivent posséder une licence valide pour la saison en cours les autorisant à la compétition.

Pour les minimes, le classement minimum autorisé est D8.

4. Les tableaux sont organisés par côte (CPPH), arrêtée à la date du **19 décembre 2026**, et constitués en séries (série 1, série 2, etc.), afin d'obtenir des niveaux les plus homogènes possible.

Les paires présentant un écart de côte trop important entre les deux joueurs peuvent être placées en liste d'attente lors de la confection des tableaux si leur intégration s'avère trop complexe.

5. Répartition des tableaux par jour :

- Les doubles hommes et doubles dames se joueront **le samedi 16 janvier**.
- Les doubles mixtes se joueront **le dimanche 17 janvier**.

6. Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux.

7. Les frais d'inscription sont de :

- 21 € pour un tableau
- 24 € pour deux tableaux

Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement, une liste d'attente est constituée selon les critères suivants, par ordre de priorité : ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagement réglés) ; pour une paire, la date de l'inscription complète du dernier joueur inscrit fait foi.

Le club se réserve le droit de privilégier les joueurs de son propre club.

8. L'ordre des matchs respecte, dans la mesure du possible, la numérotation du programme.

Cependant, les matchs peuvent débiter jusqu'à une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions), sur décision du juge-arbitre et du comité organisateur afin d'assurer le bon déroulement du tournoi.

9. Les organisateurs, en accord avec le juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux si nécessaire et de prendre toute mesure utile au bon déroulement du tournoi.

10. Tout joueur se présente sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match (minimum : deux raquettes, boisson, serviette, etc.).

11. Les joueurs peuvent quitter le terrain pendant les arrêts de jeu à 8 points dans chaque set ainsi qu'entre les sets. Ils doivent être de retour dans les délais réglementaires (40 secondes à 11 points et 1 minute 40 entre les sets), sous peine de sanction par le juge-arbitre.

12. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges-arbitres, aux organisateurs, aux joueurs et à un conseiller. La configuration du gymnase étant particulière, merci de respecter le nombre de conseillers par terrain : un par joueur ou par équipe. Les juges-arbitres se réservent le droit d'interdire le coaching derrière les terrains si ces consignes ne sont pas respectées.

13. L'utilisation de substances ou de procédés dopants est interdite. La liste des produits dopants est publiée par le Ministère des Sports. Toute personne disposant d'une ordonnance médicale mentionnant la prise de médicaments contenant des substances dopantes doit en informer le juge-arbitre avant son premier match.

14. Les matchs sont auto-arbitrés jusqu'aux finales, où des arbitres (ou faisant fonction) peuvent être proposés par le comité d'organisation au juge-arbitre.
Tout joueur peut faire appel au juge-arbitre à tout moment du tournoi ; celui-ci désigne, si possible, un arbitre.

15. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant retenu est celui en vente dans la salle : **FZ Forza S-6000**.

16. Tout volant touchant une infrastructure fixe (panneaux, lampes, etc.) est compté faute, sauf au service où un let est toléré.
Le filin touché est annoncé faute dans l'échange et let au service.

17. Les joueurs devant quitter le gymnase le font en concertation avec le juge-arbitre et obtiennent son accord. Ils doivent revenir à l'horaire indiqué et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. À défaut, ils peuvent être déclarés forfaits volontaires.

18. En cas de forfait :

- un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci ;
- la même règle s'applique pour une paire de double ;
- en cas de forfait d'un membre d'une paire, le remplacement se fait prioritairement par un joueur inscrit au tournoi et présent sur la liste d'attente.

En l'absence de remplaçant, le comité d'organisation peut accepter une nouvelle inscription afin d'assurer le bon déroulement du tournoi.

19. Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

20. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom dans un délai de trois minutes peut être disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.

21. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de trois minutes pour débiter leur match. Ils

doivent tester leurs volants et s'échauffer durant ce délai.

22. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes, quelle que soit la discipline.

Ce temps est compté entre l'annonce du dernier point du match précédent et l'annonce « jouez » du match suivant.

Il peut être réduit avec l'accord exprès des intéressés. Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

23. Contestations : seul le responsable d'un club pour la journée du tournoi peut déposer une réclamation auprès du juge-arbitre. Toute réclamation émanant d'une autre personne n'est pas recevable.

24. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident survenant pendant la compétition, à l'intérieur ou aux abords du gymnase.

25. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

26. Les têtes de série sont désignées par les organisateurs et le juge-arbitre au CPPH avec l'aide de Poona. Le tirage au sort a lieu le **22 janvier 2027**.

27. Les inscriptions complètes (inscription et paiement) doivent être saisies avant le **18 décembre 2026 à 23 h 59, uniquement sur Badnet**.

28. Tout joueur forfait **après le tirage au sort** doit se rendre sur le site de la Ligue dans les 5 jours suivants la compétition à l'adresse : <https://sudbad.fr/forfait/> pour remplir le formulaire et y déposer son justificatif sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire française (tournois et interclubs). Les certificats médicaux ou justificatifs envoyés par email ou par courrier ou tout autre moyen ne sont plus traités par la Ligue.

29. L'organisation se réserve le droit d'adapter les récompenses en fonction du nombre d'inscrits.

30. L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un joueur dont le comportement, lors d'une précédente édition, aurait été contraire à la politique sportive du club.

31. Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui contribueront à la réussite de cette édition des Plumes Phocéennes en respectant ce règlement et les décisions du juge-arbitre.

32. La participation au tournoi implique l'acceptation de l'ensemble des articles du présent règlement et le respect du règlement général des compétitions.

BON TOURNOI A TOUS !

STADE MARSEILLAIS
— UNIVERSITÉ CLUB —

